

# La Lettre du Maire



EMERAINVILLE  
Mai 2007

## ELARGISSEMENT DE LA FRANCILIENNE : LE POINT

Dès qu'elle a eu connaissance du projet d'élargissement de la Francilienne, la municipalité d'Emerainville s'y est toujours opposée. Pourquoi ?

La saturation constante de la RN 104 est à l'origine des importants embouteillages entre le bourg et le hameau à partir de 16 h chaque jour

« on peut s'étonner que l'Etat  
ne respecte pas les lois »

puisque les automobilistes rejoignant Pontault tentent d'échapper à l'engorgement de la jonction entre la A4 et la francilienne.

Si le projet avait été bien conçu, si il avait adopté la solution la plus rationnelle (au lieu de déplacer le problème quelques kilomètres plus loin), si il n'avait pas présenté de nouvelles nuisances pour Emerainville, OUI nous aurions dû nous en réjouir. Mais ce n'était pas le cas.

**Bilan succinct des actions entreprises jusqu'à ce jour :**

• **novembre 1994**  
(sous l'ancienne municipalité)

A la demande de la DDE de Seine et Marne, une étude de mesure de bruit sur Pontault-Combault et Emerainville est réalisée.

Ce rapport mentionne qu' « à la demande de la DDE et des Mairies concernées, l'étude a dû être faite avec la plus grande discrétion. POURQUOI ?

**février 1996** (sous l'actuelle municipalité) Au cours de la séance ordinaire, du Comité Syndical du SAN, Daniel VACHEZ, alors président, rappelle les grandes lignes de la concertation du Schéma Directeur Local.

Le compte-rendu, mentionne « **qu'en 1995 ont eu lieu les réunions du groupe de travail officiel et la concertation avec les communes sur le projet. Le 20 avril 1995, (sous l'ancienne Municipalité) celui-ci est adopté à l'unanimité.** »

Au cours de la même séance, il propose l'adoption d'une motion.

Il y est exposé que « **la A199, telle qu'elle est envisagée est incompatible avec l'environnement urbain et la tranquillité des habitants de Champ-sur-Marne, Lognes, Noisiel et Torcy. Les trafics de transit**



**doivent être assurés par l'A4 et l'A104 ».**

Merci le SAN pour les Emerainvillois.

Cette motion a été adoptée par 41 voix pour contre 6. Seuls les délégués de l'actuelle municipalité d'Emerainville s'y sont opposés.

• **juillet 1997**  
Au cours de la séance du comité

syndical du SAN, les élus Emerainvillois déclarent qu'ils voteront contre le projet de schéma directeur local car il reprend le projet d'élargissement de la Francilienne.

Ce bref historique démontre, si nécessaire, la position ferme des élus d'Emerainville contre ce projet et leur détermination de mener toutes les actions en leur pouvoir pour s'opposer à sa réalisation, aux côtés des habitants.

Contrairement au SAN dont la position sur l'élargissement a toujours été à géométrie variable (« pour » quand le gouvernement était de gauche, « contre » lorsqu'il était de droite), nous avons sans cesse contesté le projet et surtout les conditions dans lesquelles il avait été mis en place.

La procédure utilisée par les pouvoirs publics pour « passer en force » ne respectait pas la loi sur l'eau ni le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Le tribunal administratif de Melun par jugement du 01 mars 2007, nous donne raison en annulant l'arrêté préfectoral du 19 Mars 2003.



Le Préfet a fait appel, mais cette situation est regrettable pour plusieurs raisons :

- on peut s'étonner que l'Etat ne respecte pas les lois et que des petites communes soient contraintes d'entamer des procédures pour faire respecter leurs droits

- si la décision du 1er mars 2007 est confirmée en appel, quid des travaux entrepris et des sommes colossales déjà dépensées ?

**MOTION VOTÉE A L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL D'EMERAINVILLE LORS DE SA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 1997**

*Alors que la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs prévoit qu'aucun aménagement ne doit être effectué si un risque d'aggravation des nuisances sonores et de pollution est à craindre, la DDE propose un projet d'élargissement de la Francilienne obsolète avant même son application.*

*Depuis janvier 1996, les élus majoritaires du Conseil Municipal d'Emerainville, conscients des nuisances occasionnées par cet aménagement, ont clairement affirmé leur opposition au projet.*

*Les élus du SAN, qui à l'époque n'avaient soulevé aucune objection contre ce projet, se sont ralliés à l'unanimité aux arguments soulevés par les Elus d'Emerainville, et ont voté une motion d'opposition lors de la réunion du Conseil Syndical du 3 juillet 1997.*

*Malgré l'obligation de résultat de la DDE, les solutions préconisées par celle-ci n'ont pas été convaincantes puisque les normes afférentes aux nuisances sonores ont été réévaluées.*

*De plus, la convention pluriannuelle de développement 1996-1998, proposée par l'Etat au SAN de Marne la Vallée prévoit l'ouverture du chantier en 1997, mais ne mentionne plus une attention particulière pour la protection phonique.*

*Notre commune subira en toute légalité, un accroissement de décibels par rapport à la situation actuelle.*

*La population d'Emerainville et les associations de défense de l'environnement se sont largement mobilisées contre ce projet aux côtés des élus de la commune.*

*C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'Emerainville, réuni lors de sa séance du 26 septembre 1997, s'oppose formellement à l'élargissement de la Francilienne.*

**ALLO, MONSIEUR LE MAIRE**

**Tous les mardis de 18h à 20h**



*Alain KELYOR répond en direct à vos questions. Il suffit de composer le 08 00 85 54 60 L'appel est GRATUIT*